



Voici un petit aide mémoire sur les documents nécessaires à nous fournir pour la déclaration de vos impôts.

Une fois le formulaire en ligne complété, vous pouvez nous faire parvenir vos documents de façon confidentielle et sécuritaire sur notre site web dans la section contact « envoyer nous un email » en pièce jointes.

- ☐ Relevé 31 (si vous êtes locataire, ce document vous sera remis par votre propriétaire).
- ☐ Comptes de taxes municipale (si votre revenu familial est inférieur à 65,000 \$).
- ☐ Avis de cotisation “fédéral et provincial” de l’an dernier (IMPORTANT).
- ☐ Revenu d’emploi (T4 et Relevé 1).
- ☐ Revenu PCU ou PCRE (T4A ou T4E)
- ☐ Revenu de placement (T5 et T3).
- ☐ Retraits de REER ou FEER (T4RSP et T4RIF).
- ☐ Tout autre feuillet justifiant un revenu.
- ☐ Gain ou perte en capital.
- ☐ Pension alimentaire reçue pour votre bénéfice (et non pour vos enfants, car non imposable)
- ☐ Pension alimentaire payée pour votre ex (car non déductible pour les enfants)
- ☐ Reçus de frais de garde (Relevé 24 – obligatoire pour Revenu Québec).
- ☐ Contribution à votre REER.
- ☐ Reçus de dons de charité.
- ☐ Frais médicaux.
- ☐ Copie des acomptes provisionnels “fédéral et provincial” payés durant l’année.
- ☐ Frais de scolarité (T2202).
- ☐ Montant pour personnes handicapées.
- ☐ Intérêts payés sur un prêt étudiant.
- ☐ Intérêts et frais financiers payés dans le but de générer un revenu (ex: prêt levier financier).
- ☐ Contributions politiques (parti fédéral ou municipal ; non admissible pour parti politique provincial).
- ☐ Reçu d’impôts pour activités des enfants (enfants de moins de 16 ans).
- ☐ Cotisations syndicales et professionnelles.
- ☐ Remboursement à votre RAP (régime accès à la propriété).
- ☐ Relevé 19 ; si vous avez reçu un paiement anticipé de Revenu Québec pour les frais de garde ou prime au travail.
- ☐ Formulaire T1135 si vous détenez des biens étrangers dont le coût est de plus de 100,000 \$.

Dès que nous aurons reçu tous vos documents un spécialiste débutera votre déclaration d’impôt 2024 et vous contactera pour la réviser avec vous avant de la transmettre aux différentes instances gouvernementales (Fédéral et Provincial).

Voilà! Simple, rapide et efficace : Voilà ce à quoi s’engage S2 impôt et comptabilité envers chacun de ses clients!



438-409-1573



WWW.S2IMPOTETCOMPTABILITE.CA



info@s2impotetcomptabilite.ca

Suivez-nous sur les réseaux sociaux!

